

Séance ordinaire Conseil municipal

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

12 février 2024

Tenue au complexe municipal | Webdiffusée en direct



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Ouverture de la séance

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Période de questions**
 - Elle se fait en utilisant le micro disponible pour le public
 - La personne doit s'identifier
 - La question doit être adressée à la présidence
 - La personne pourra revenir après les interventions des autres personnes si le temps le permet
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024**

6. Dépôt du bordereau de correspondance

Date	Provenance	Objet
29 janvier 2024	MRC de La Jacques-Cartier	Extraits de procès-verbal du conseil de la MRC du 24 janvier 2024
29 janvier 2024	Énergère Solutions éconergétiques	Rapport de conciliation des économies d'énergie garanties (2022-2023) (Projet de conversion du réseau d'éclairage public au DEL)

7. Comptes déposés à la séance du conseil

Total des dépenses	979 261,01 \$
FQM Assurances	236 971 \$
Déneigement Terrassement Denis Poulin inc.	109 857 \$
Ville de Québec	62 398 \$
Les Entreprises B.L.C. inc.	52 784 \$
Hydro-Québec	45 738 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	43 230 \$
Ville de Québec	34 491 \$
Total des salaires	233 052,72 \$
Total des remises	129 768,00 \$
Grand total salaires et remises	362 820,72 \$

8.1 Embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement, poste permanent à temps plein

Il est résolu de nommer monsieur Mathieu Lyonnais au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement, poste permanent à temps plein. La date d'entrée en fonction de monsieur Lyonnais sera le 4 mars 2024, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

8.2 Embauche d'une assistante au greffe, poste permanent à temps plein

Il est résolu de nommer madame Anaïs Descoteaux au poste d'assistante au greffe. La date d'entrée en fonction de madame Descoteaux sera le 4 mars 2024, avec une période d'essai de 30 semaines. Une évaluation aura lieu dans les premiers six mois et il y aura des recommandations.

9.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à la réfection des conduites d'égout domestique des chemins des Faucons, de la Crécerelle, de l'Aigle et du Balbuzard (HM-2304) et décrétant un emprunt de 4 820 000 \$

9.2 Adoption du Règlement numéro 24-1064

Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 24-1064 pourvoyant à la construction d'un entrepôt à usage multiple (IF-2301) et décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ comportant deux pages et une annexe.

9.3 Adoption du Règlement numéro 24-1065

Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 24-1065 pourvoyant à l'aménagement d'un site d'entreposage extérieur dans la cour du garage municipal (IF-2401) et décrétant un emprunt de 273 000 \$ comportant deux pages et une annexe.

9.4 Entente avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Il est résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence le directeur des finances et trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'octroi de 2 servitudes temporaires de travail sur une partie des lots 1 242 130 et 1 279 974.

10.1 Présentation et acceptation du budget 2024 de l'Office Municipal d'Habitation de Québec

Il est résolu que le conseil accepte les prévisions budgétaires de l'année 2024 de l'Office municipal d'habitation de Québec telles que déposées.

La contribution financière de la Municipalité au budget d'opération dudit organisme est de 3 580 \$.

10.2 Autorisation d'entreprendre les procédures relatives à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes par la MRC de La Jacques-Cartier

Il est résolu d'autoriser le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante et le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence, le directeur des finances et trésorier adjoint, à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier afin que celle-ci procède à la vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles inscrits sur la liste jointe en annexe, datée du 12 février 2024, et également d'enchérir pour couvrir les montants dus lors de la vente.

10.3 Concordance et courte échéance avec les règlements d'emprunt concernés

Il est résolu que les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations.

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
20-882 - Achat d'un véhicule de type unité d'urgence (SP-2004)	359 500 \$
23-1048 - Financement du programme d'aide relatif aux installations septiques (Réhabilitation de l'environnement)	742 822 \$
21-905 - Travaux de réfection de voirie et à la municipalisation des chemins Fitz, des Roches et Lafond (IF-1905)	866 759 \$
21-905	288 919 \$
TOTAL :	2 258 000 \$

10.4 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite de demande de soumissions publiques

Il est résolu que l'émission d'obligations au montant de 2 258 000 \$ de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,09400 \$	66 000 \$	5,05000 %	2025	4,87671 %
		69 000 \$	4,70000 %	2026	
		72 000 \$	4,60000 %	2027	
		75 000 \$	4,50000 %	2028	
		1 976 000 \$	4,40000 %	2029	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,37200 \$	66 000 \$	4,90000 %	2025	4,90448 %
		69 000 \$	4,80000 %	2026	
		72 000 \$	4,60000 %	2027	
		75 000 \$	4,55000 %	2028	
		1 976 000 \$	4,50000 %	2029	
BMO NESBITT BURNS INC.	98,12700 \$	66 000 \$	5,00000 %	2025	4,95731 %
		69 000 \$	4,50000 %	2026	
		72 000 \$	4,50000 %	2027	
		75 000 \$	4,50000 %	2028	
		1 976 000 \$	4,50000 %	2029	

11.1 Autorisation pour la tenue d'événements par l'Association des maîtres cyclistes du Québec

Il est résolu d'autoriser l'Association des maîtres cyclistes de Québec à tenir quatre courses de vélo contre-la-montre pendant la saison estivale 2024 et d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à signer les documents nécessaires au besoin.

11.2 Autorisation pour la tenue de la Classique hivernale des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

Il est résolu d'autoriser ce groupe spontané à tenir leur événement Classique hivernale des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury sur la patinoire réfrigérée du parc des Fondateurs de Stoneham-et-Tewkesbury, les 15 et 16 mars 2024. Dans le cas où la température ne serait pas clémente, l'événement serait reporté les 22 et 23 mars 2024.

11.3 Autorisation de dépense - Sports de glace

Il est résolu d'autoriser la dépense au montant de 33 638,23 \$ incluant les taxes applicables pour les inscriptions des citoyens de la Municipalité aux sports de glace de la Ville de Québec.

11.4 Autorisation pour présenter une demande d'aide financière

Il est résolu d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées de la région de la Capitale-Nationale 2024 et à signer tous les documents afférents à cette demande.

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.1 Collecte et transport des résidus verts 2024

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 3 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu le 23 janvier 2024 à 9 h, une soumission.
- La plus basse soumission conforme: GFL environmental inc au coût de 82 782,00 \$.

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.1 Collecte et transport des résidus verts 2024

NO	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	GFL environmental inc.	82 782,00 \$

14.1 Appropriation de l'excédent affecté - Municipalisation des chemins privés Fitz, Lafond et des Roches, projet IF-1905

Il est résolu d'autoriser le directeur des finances et trésorier adjoint à approprier un montant de 93 912,81 \$ à même l'excédent affecté pour la municipalisation des chemins privés de la Municipalité, afin de compléter le financement du projet IF-1905 relatif à des travaux de réfection de voirie et à la municipalisation des chemins Fitz, des Roches et Lafond.

14.2 Demandes d'aide financière (organismes environnementaux)

Il est résolu d'accorder une aide financière aux organismes pour les montants stipulés dans le tableau suivant :

Organisations soutenues	Montant
Conseil de Bassin de la rivière Montmorency	200,00 \$
Corporation du bassin de la Jacques-Cartier	2 811,00 \$
Marais du Nord (Agiro)	5 000,00 \$
Organismes des bassins versants de la Capitale	2 500,00 \$

14.3 Contrat pour la disposition des matières organiques

Il est résolu de conclure un contrat de gré à gré avec Englobe environnement inc. pour la disposition des matières organiques du 1^{er} mai 2024 au 30 novembre 2024, au montant de 76 \$/t.m. incluant les taxes applicables, tel que négocié par les parties.

14.4 Contrat pour l'achat de deux véhicules, projet TP-2409

Il est résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à négocier et à conclure un ou des contrats pour l'achat de deux véhicules, projet TP-2409 pour un montant maximal de 84 000 \$ taxes nettes.

14.5 Contrat pour l'abattage d'arbres et la fabrication de talus sur le terrain du site d'entreposage au garage municipal, projet IF-2401

Il est résolu de conclure un contrat de gré à gré avec Les Entreprises forestières Serge Bureau inc. pour l'abattage d'arbres et la fabrication de talus sur le terrain du site d'entreposage au garage municipal, projet IF-2401, au montant de 18 396,00 \$ incluant les taxes applicables, tel que négocié par les parties.

14.6 Contrat pour le broyage des résidus d'abattage sur le terrain du site d'entreposage au garage municipal, projet IF-2401

Il est résolu de conclure un contrat de gré à gré avec Broyage Beaumont inc. pour le broyage des résidus d'abattage sur le terrain du site d'entreposage au garage municipal, projet IF-2401, au montant de 11 497,50 \$ incluant les taxes applicables, tel que négocié par les parties.

15.1 Dérogations mineures

15.1.1 Construction d'un garage attenant en cour avant secondaire à 2,77 m de la limite avant (cour avant secondaire) au 161, ch. du Sentier

- Cette dérogation mineure au *Règlement de zonage # 09-591* a pour objet de permettre la construction d'un garage attenant en cour avant secondaire à 2,77 m de la limite avant au 161, chemin du Sentier, lot numéro 1 241 718 (Cadastre du Québec)
- Élément dérogatoire au Règlement de zonage numéro 09-591 :
 - Selon la grille des spécifications prévue pour cette zone (RB-117) et reproduite à l'annexe 1 dudit règlement pour en faire partie intégrante, la marge avant minimale est fixée à 7,5 m
 - Selon l'article 11.1, paragraphe 17 dudit règlement, dans le cas d'un terrain d'angle ou transversal, les constructions complémentaires autorisées dans les cours latérales ou arrière sont permises dans la cour avant secondaire à la condition de respecter la marge de recul avant minimale prescrite et qu'il n'y ait aucun empiètement dans cette marge
- Recommandation favorable du CCU



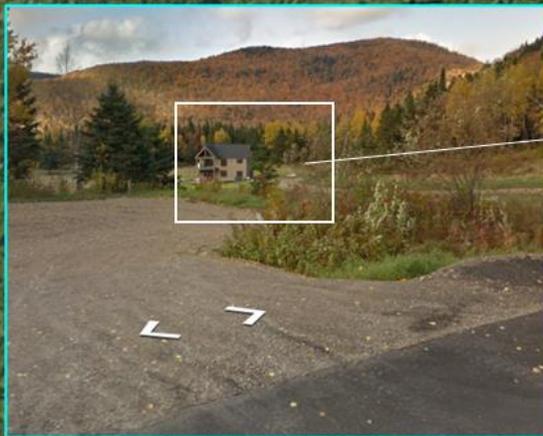
15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.1 Agrandissement de la résidence et construction d'un garage attenant au 4581, route de Tewkesbury

- Modification mineure au PIIA autorisé initialement (août 2023)
- Recommandation favorable du CCU



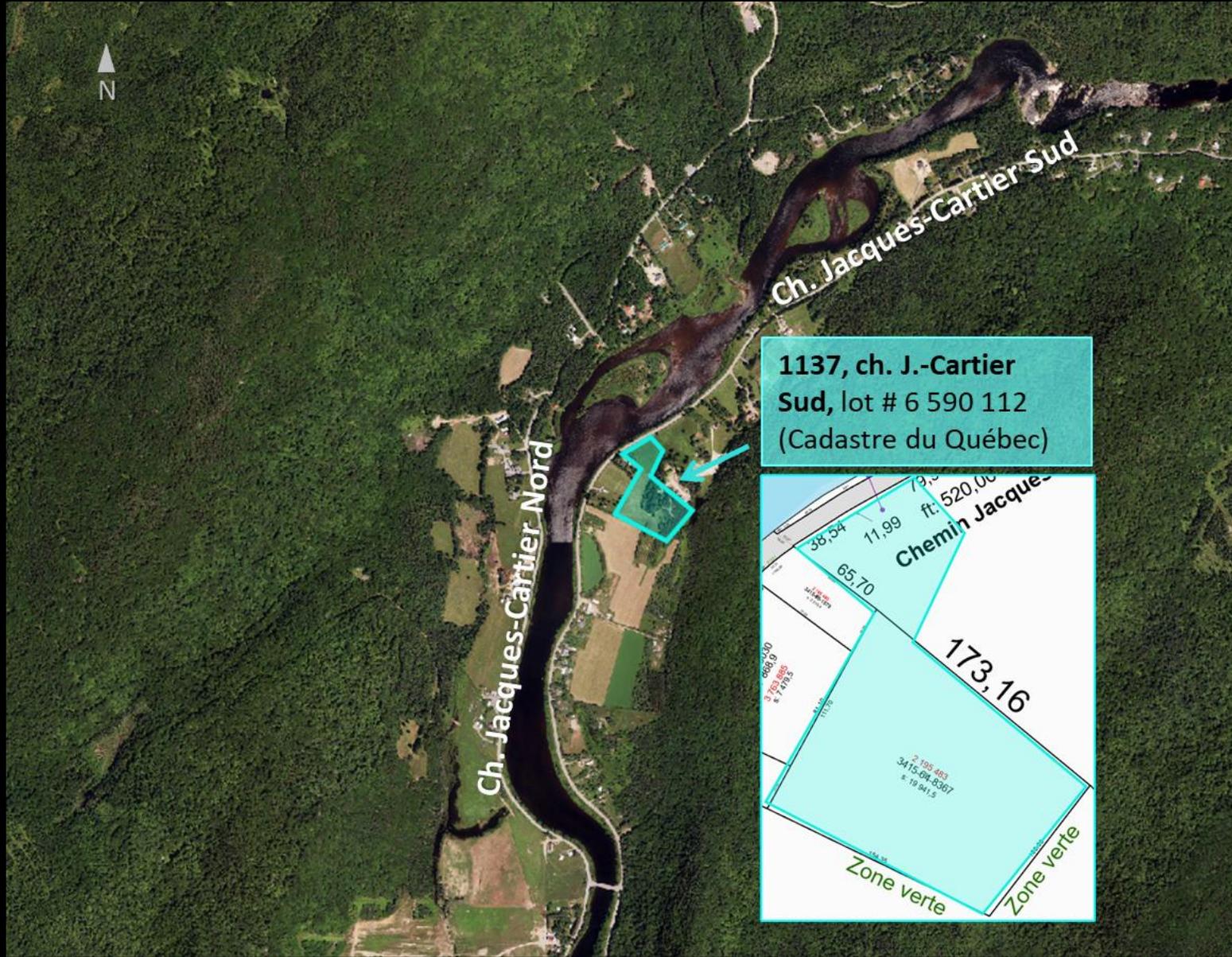
4581, rte de Tewkesbury,
lot # 5 789 400 (Cadastre
du Québec)



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.2 Construction d'une résidence au 1137, chemin Jacques-Cartier Sud

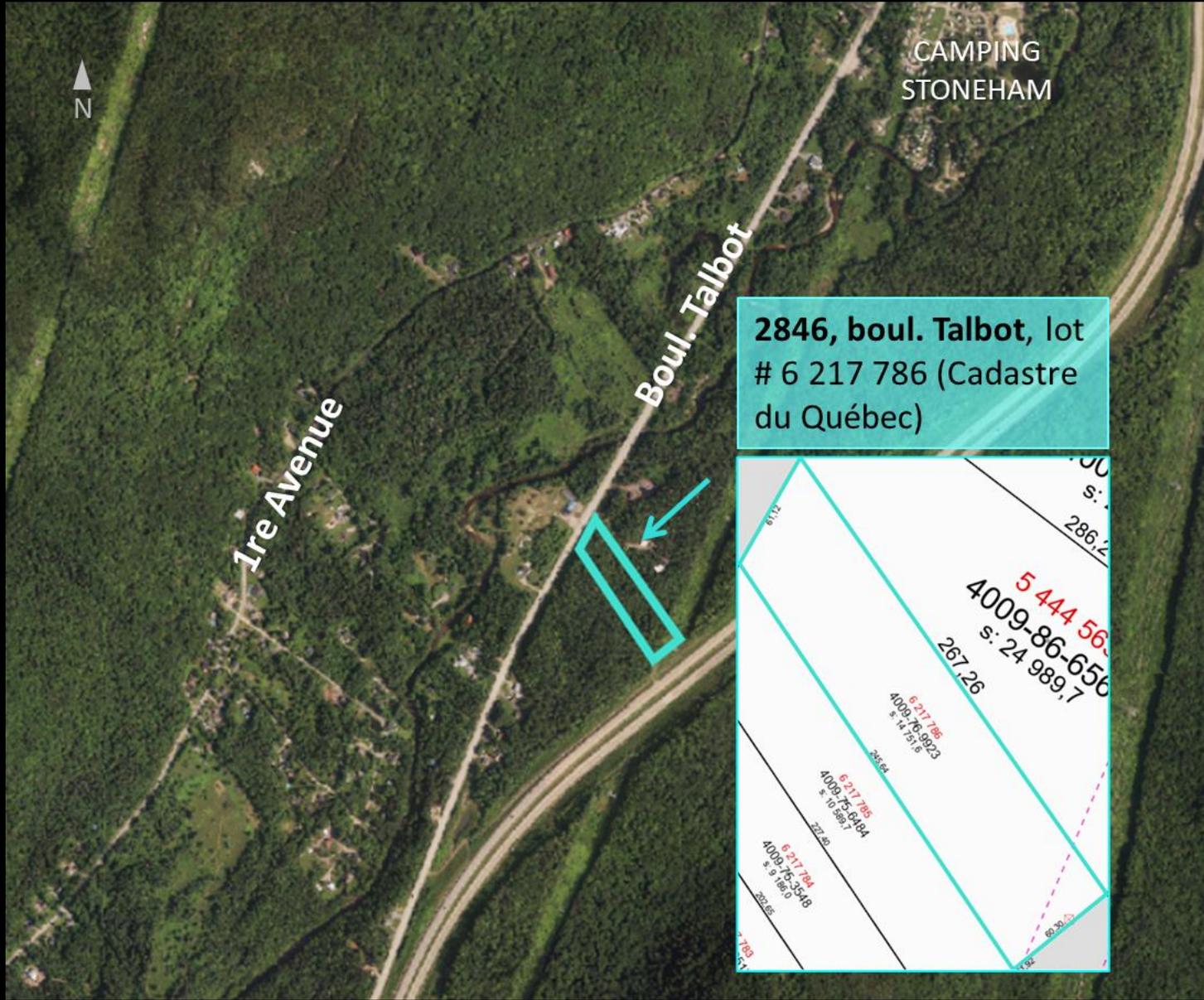
- Résidence de style champêtre
- Implantée relativement loin du chemin
- Recommandation favorable du CCU



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.3 Aménagement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus au 2846, boul. Talbot

- PIIA en lien avec les dispositions découlant du RCI #2010-41 **pour la protection des bassins versants (RCI #2010-41, CMQ)**
 - Gestion des eaux de ruissellement conçue par un ing.
- Dans le cadre de la construction d'une résidence
- Recommandation favorable du CCU



CAMPING
STONEHAM

1re Avenue

Boul. Talbot

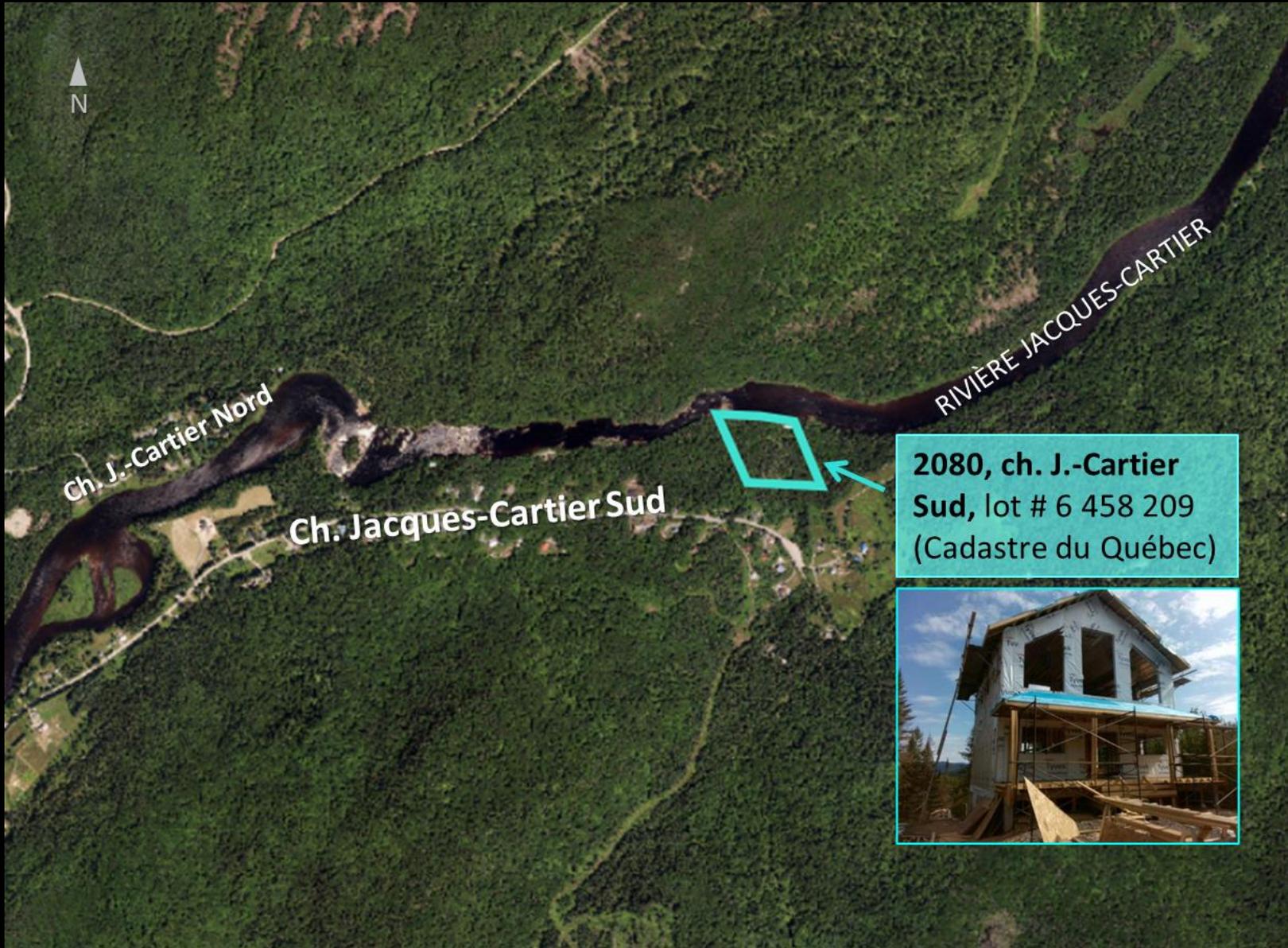
2846, boul. Talbot, lot
6 217 786 (Cadastre
du Québec)



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.4 Construction d'un garage isolé au 2080, chemin Jacques-Cartier Sud

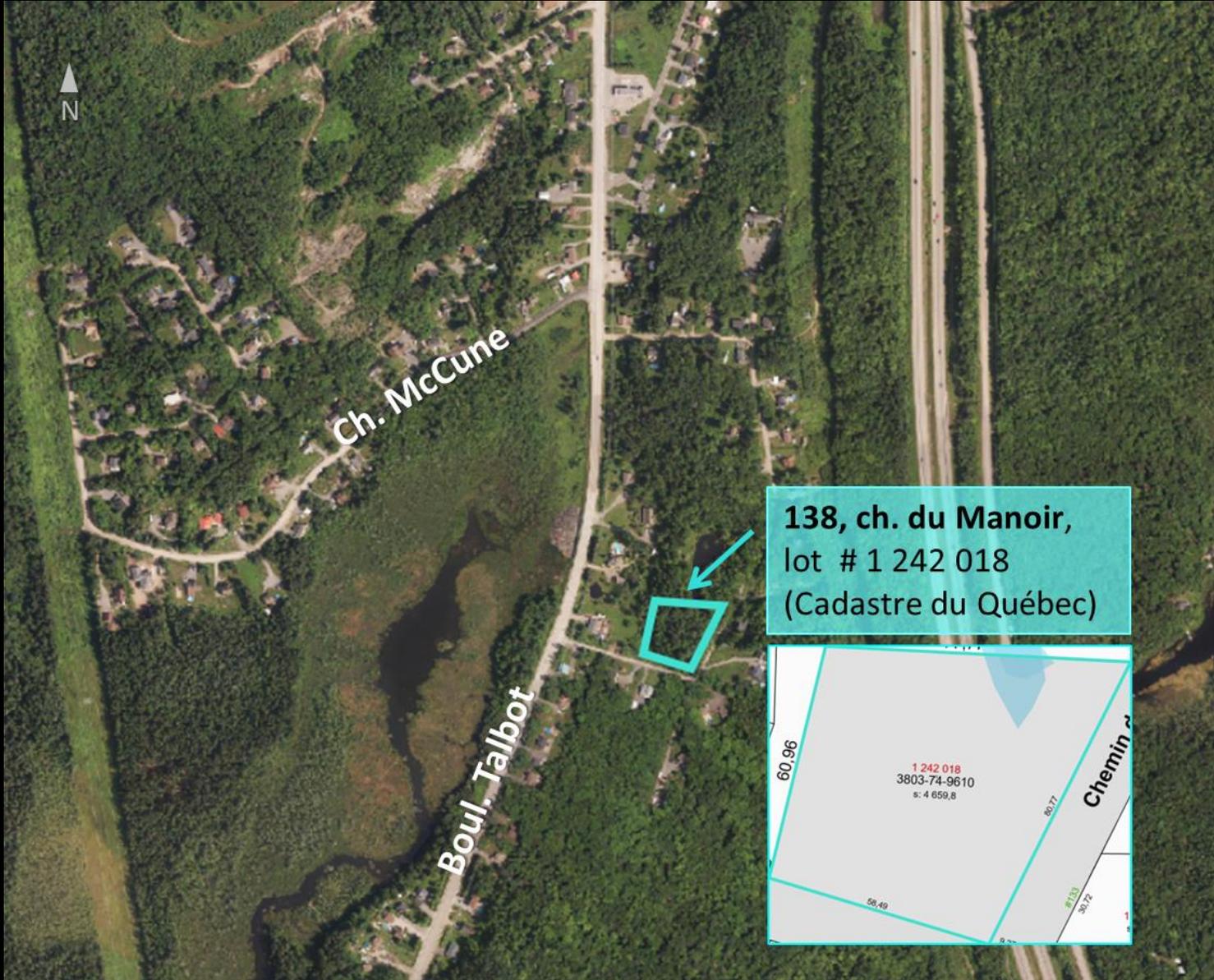
- Garage harmonisé avec la résidence
 - Matériaux de revêtement
 - Style
- Implanté sur un plateau naturel
- Recommandation favorable du CCU



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.5 Diminution de la norme d'éloignement par rapport à la limite extérieure d'un milieu humide ayant un lien hydrologique de surface pour un bâtiment principal au 138, chemin du Manoir

- PIIA en lien avec les dispositions découlant du RCI #2010-41 **pour la protection des bassins versants (RCI #2010-41, CMQ)**
- Applicable seulement pour les lots lotis avant novembre 2010
- Seul emplacement propice et conforme
- Recommandation favorable du CCU



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.6 Construction d'un garage attenant dans les bandes de protection d'un secteur de fortes pentes au 161, chemin du Sentier

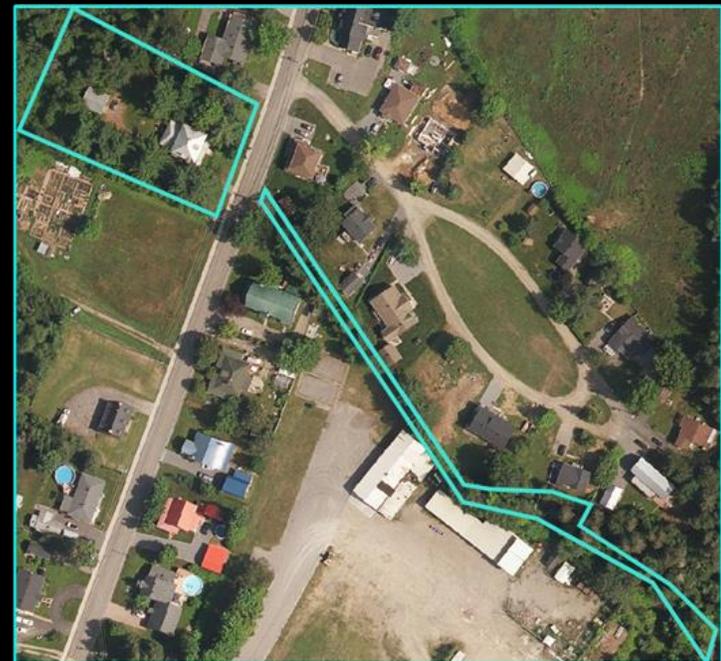
- PIIA en lien avec les dispositions découlant du RCI #2010-41 **pour la protection des bassins versants (RCI #2010-41, CMQ)**
- Applicable seulement pour les lots lotis avant novembre 2010
- Seul emplacement propice (*avec dérogation mineure à 2,77 m / limite avant secondaire*)
- Recommandation favorable du CCU



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.7 Rénovation du bâtiment principal et installation d'une enseigne sur poteau au 98, 1re Avenue

- Les rénovations (mineures) permettront de mettre en valeur et conserver davantage ce bâtiment patrimonial
- Petite enseigne harmonisée avec le bâtiment
- Recommandation favorable du CCU



16. Avis de motion

16.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

16.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-592

16.3 Nomination des membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme et désignation aux postes de la présidence et de la vice-présidence

Il est résolu de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2024 et 2025 :

Siège	Nom
1	Gaétane G. St-Laurent
2	Dominique Mahé
3	Marie-Michelle Tremblay
4	Pierre Bilodeau
5	Thomas Lépine
6	Jean-Michel Bergeron

Le poste de la présidence sera occupé par Madame Gaétane G. St-Laurent, conseillère du district numéro 1, et celui de la vice-présidence par Madame Marie-Michelle Tremblay.

16.4 Recommandation pour une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Il est résolu de ne pas s'opposer aux démarches de Gestiboa Inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une demande d'inclusion des lots numéros 3 086 046 et 2 195 410, et une partie du lot 2 195 406 du cadastre du Québec en zone agricole.

17. Divers

18. Deuxième période de questions

19. Levée de la séance

Cette présentation inclut les points présentés lors de la séance du conseil. Cependant, ces renseignements sont à titre informatif uniquement et ne contiennent pas l'intégralité des textes des résolutions adoptées. Vous devez vous référer au procès-verbal à cet effet qui sera publié sur le site Internet lors de son approbation finale.